

Envoi : 11/12/2020

Réception par le Préfet : 11/12/2020

Publication : 18/12/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental  
  
HAUT-RHIN

## Communication

à la Commission permanente

Séance du vendredi 11 décembre  
2020

N° CP-2020-12-4-2

### **POINT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE L'AUTONOMIE 2018-2023**

Présidence de : M. Rémy WITH

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, Mme DIETRICH, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. FERRARI, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme SCHMIDIGER, Mme VALLAT, M. VOGT.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.  
Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.  
Mme RAPP donne procuration à Mme HELDERLE.

#### **EXCUSES**

M. DELMOND, M. TRIMAILLE.  
La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

➤ Donne acte au Président de la communication relative à l'avancée du Schéma de l'Autonomie 2018-2023, telle qu'exposée dans le rapport joint en annexe.

LE PRESIDENT  
Remy WITH

Acte est donné